

Maisons-Alfort, le 27 mars 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail**  
**relatif à la demande de renouvellement d'autorisation transitoire  
de mise sur le marché du produit biocide KB FOURMIS APPAT  
AMM N°8400488**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société **SCOTTS France SAS** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit biocide **KB FOURMIS APPAT (AMM N°8400488)**, et son avis est requis.

*Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.*

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit biocide KB FOURMIS APPAT.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit KB FOURMIS APPAT est un biocide de type 18 composé de 2 % m/m de diméthylarsinate de sodium se présentant sous la forme de liquide visqueux.

Le diméthylarsinate de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	diméthylarsinate de sodium
N°CAS :	124-65-2
Type de produit :	18

#### CONSIDERANT

Qu'en réponse à la demande de compléments d'information de l'Anses du 25/11/2011, le pétitionnaire a déclaré le 31/01/2012, annuler la demande de renouvellement du produit KB FOURMIS APPAT.

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail estime que la demande de renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20040891 du produit KB FOURMIS APPAT détenue par SCOTTS France SAS est devenue sans objet.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : renouvellement, diméthylarsinate de sodium, TP18